



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 81013

Texte de la question

M. François de Rugy interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la fusion de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) Jules-Rieffel de Saint-Herblain et le lycée horticole du Grand-Blotterau de Nantes. Cette fusion permettrait de proposer une offre de formation cohérente sur l'agglomération nantaise et sur l'ensemble du département de Loire Atlantique dans les domaines de l'aménagement paysager, de l'industrie agro-alimentaire, et de la production agricole, horticole et maraîchère. Les conseils d'administration de ces deux entités ont délibéré à l'unanimité pour ce regroupement dans le cadre de l'enseignement agricole public. Les personnels des deux établissements ont créé une intersyndicale sur le sujet et se sont prononcés dans le même sens. L'aboutissement de ce travail entrepris par les équipes, les directions, les partenaires professionnels et institutionnels, doit se concrétiser par la création d'un EPLEFPA multi-sites, localisé à l'ouest et à l'est de l'agglomération. Aujourd'hui, il est indispensable que les décisions soient prises au niveau national avant l'été pour rendre possible une fusion effective pour la rentrée 2011. En conséquence, il lui demande de lui faire part de ses décisions sur l'avancée de cette fusion.

Texte de la réponse

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est très attentif au projet de rapprochement du lycée agricole public Jules-Rieffel de Saint-Herblain et du lycée horticole privé du Grand-Blotterau de Nantes. En effet, ces deux établissements ont établi des partenariats pour harmoniser leurs offres de formation et créer un pôle d'enseignement agricole performant, ce qui contribue positivement à la valorisation de l'enseignement agricole, dont le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ne peut que se féliciter. La mise en oeuvre de ces partenariats fait du reste l'objet d'un suivi très attentif de la part de ses services, tant au niveau de l'autorité académique régionale, qu'est la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, que de la direction générale de l'enseignement et de la recherche. Ces partenariats doivent se poursuivre dans un cadre conventionnel adapté.

Données clés

Auteur : [M. François de Rugy](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81013

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6519

Réponse publiée le : 10 août 2010, page 8735